



Formation AAC

Boite AUTO

OPTION Accélérée



Formation à partir de 15 ans / Permis à partir de 17 ans

<u>Tarif du forfait 20h</u>	<u>1460€</u>
Fourniture (livret numérique, fiche de suivi, guide accompagnateur, disque AAC)	30€
Evaluation de départ	60€
Gestion de dossier	230€
Conduite voiture 13h (60€/h)	780€
RDV préalable	120€
RDV pédagogique n°1	120€
RDV pédagogique n°2	120€

Tarif des options

Formation accélérée (séances de conduite sur 2 à 4 semaines)	300€
Heure de conduite supplémentaire ou examen blanc	60€
Accompagnement à l'examen du permis	60€
Demande de fabrication du permis sur l'ANTS (suite à l'obtention de l'examen)	30€

Autre

Examen du code à partir de 15 ans : en filière libre auprès du prestataire agréé de votre choix : la poste, SGS, Dékra, Pearson Pro, Véritas sur les communes de votre choix telles que Clamecy, Corbigny, Château Chinon, St Saulge, Decize, Donzy, La charité, Cosne, Nevers ou partout ailleurs en France.

Formation technique et sécuritaire avec respect, fun et pédagogie 😊

www.anglemax.fr

Tarif TTC TVA 20% inclus / Version du 01 juin 2024



Documents d'inscription



Documents à transmettre à l'école de conduite (format photo par email sur info@anglemax.fr)

- Questionnaire administratif (fourni par l'école de conduite)
- Carte d'identité (recto-verso) ou passeport
- Permis de conduire si vous possédez le permis AM ou moto (recto-verso)
- E-photo avec code numérique agréé ANTS de moins de 6 mois et n'ayant jamais été utilisé
- Justificatif de domicile de moins de 4 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer non manuscrite)
- l'extension de garantie obligatoire remise par la compagnie d'assurance couvrant l'automobile de l'accompagnateur
- Si vous avez entre 16 et 18 ans : la copie de l'attestation de recensement du candidat
- Si vous avez entre 18 et 25 ans : la copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), ou du certificat SNU (Service National Universel, soit phase de cohésion, soit mission d'intérêt général) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) ou de l'attestation individuelle d'exemption

Si vous n'avez pas de justificatifs de domicile à votre nom, il faudra rajouter les pièces suivantes :

- Carte d'identité de l'hébergeur (recto-verso)
- Attestation d'hébergement signée par l'hébergeur et par vous (fourni par l'école de conduite)
- Justificatif de domicile de moins de 4 mois au nom de votre hébergeur (facture d'eau, de téléphone, avis d'imposition ou quittance de loyer non manuscrite)